



# Service Public Fédéral **FINANCES**

*Exp.: TEAM REC PP SAINT-JOSSE  
BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3115 1000 BRUXELLES*



## **Administration générale de la Fiscalité**

PUCHALSKI DARIUSZ  
PUCHALSKA ANNA BOGUMILA  
RUE EDOUARD DEKOSTER 64/B/73  
1140 EVERE

## Avertissement-extrait de rôle Précompte immobilier

Page : 1/6

Madame, Monsieur,

Vous possédez un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) dans la division cadastrale **21.006 - EVERE 1** - matrice cadastrale n° **11.076**.

<u>Exercice d'imposition</u>	<u>Article</u>	<u>NN :</u>	<u>NN :</u>
2016	166781920	68.09.30-515-76	74.03.26-534-67
Rôle rendu exécutoire le 19/09/2016	Précompte immobilier brut :		1.023,46
Date d'envoi : 21/09/2016	Total des réductions :		0,00

Veuillez verser au plus tard le **21/11/2016** le montant total de **1.023,46 euros**  
au numéro de compte **IBAN : BE83 6792 0023 8615 (BIC : PCHQBEBB)**  
avec la communication structurée : **+++016/6781/92023+++**

<b>Catégorie</b>	<b>Revenu cadastral net</b>	<b>Index</b>	<b>Revenu cadastral indexé</b>
Biens ordinaires	1.113,00	1,7153	1.909,00
<b>Taux d'imposition (%)</b>	<b>Quote-part dans le montant à payer</b>		<b>Réductions</b>
Région	1,2500	23,86	Néant
Agglo	12,3625	236,00	
Commune	40,0000	763,60	
<b>TOTAL</b>	<b>53,6125</b>	<b>1.023,46</b>	

**Attention ! Nous vous invitons à lire l'information importante au verso.**

**Signature(s)**

## ORDRE DE VIREMENT

03

*Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case.*

Practical Application of the Internet in Education

Montant EUR CENT  
\* \* \* \* 1 0 2 3 4 6

Digitized by srujanika@gmail.com on 2015-08-01

PUCHALSKI DARIUSZ PUCHALSKA ANNA BOGUMILA  
RUE EDOUARD DEKOSTER 64/B/73  
1140 EVERE

#### Concrete Durability (ECCN)

B E 8 3 6 7 9 2 0 0 2 3 8 6 1 5

BIGbenetze

P C H Q B E B B

• Nom et adresse de l'entrepreneur

TEAM REC PP SAINT-JOSSE  
BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3115  
1000 BRUXELLES

## Communication

$$+ + + 0 1 6 / 6 7 8 1 / 9 2 0 2 3 + + +$$

## **Vous avez des questions sur votre avertissement-extrait de rôle (en abrégé AER) ?**

- ☞ Lisez les " explications sur les réductions de précompte immobilier " ci-annexées ou visitez le site [www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be) (Particuliers→Habitation→Précompte immobilier).
- ☞ Pour obtenir une copie de votre AER et le détail de votre patrimoine immobilier, visitez le site [www.myminfin.be](http://www.myminfin.be) et enregistrez-vous avec votre carte d'identité électronique.
- ☞ Pour des questions spécifiques, contactez le service compétent (voir matières ci-dessous) :

Paiement  
Facilités de paiement  
Remboursement  
Duplicata d'AER

Calcul du précompte  
immobilier  
Octroi, rectification,  
suppression de réductions

Contestation de propriété  
Inoccupation  
Improductivité  
Exonérations

TEAM RECOUVREMENT	TEAM PRECOMpte IMMOBILIER	CENTRE PME
TEAM REC PP SAINT-JOSSE BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3115 BRUXELLES Tel : 0257/715.50	PME BRUXELLES2 - PRI BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP 3406 1000 BRUXELLES Tel : / 0257/707.40 kmo.ov.bru2.pri.pme@minfin.fed.be	PME CENTRE BRUXELLES 2 BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP3405 1000 BRUXELLES Tel : 0257/628.99 kmo.bru2.pme@minfin.fed.be
Visite de 9h à 12h ou sur rendez-vous	Visite de 9h à 11h30 ou sur rendez-vous	Visite uniquement sur rendez-vous

Mentionnez que vos questions concernent le précompte immobilier et précisez l'article 166781920 ainsi que le numéro national 68.09.30-515-76 !

### **Quelle est la date limite pour le paiement et y a-t-il des intérêts de retard ?**

Le compte bénéficiaire du SPF Finances doit être crédité au plus tard le 21/11/2016.  
N'attendez pas le dernier moment pour effectuer votre paiement car il faut quelques jours ouvrables pour que la somme soit portée sur notre compte.

A défaut, des intérêts de retard seront dus à partir du 01/12/2016 (article 414 du Code des impôts sur les revenus 1992).  
**Veuillez toujours utiliser la communication structurée lors de votre opération bancaire !**

### **Que faire si je ne suis pas d'accord avec l'imposition ?**

- ☞ Si votre désaccord concerne une réduction "maison modeste", "personne handicapée", "grand invalide de guerre" ou "charge de famille" qui ne vous a pas été octroyée ou dont le montant n'aurait pas été correctement calculé :
  - Complétez le formulaire 179.1 RW (ou 179.1 BXL) disponible auprès du Team Précompte immobilier ou sur le site [www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be) (Particuliers→Habitations→Précompte immobilier).
  - Adressez le formulaire complété par courrier ordinaire ou électronique au Team Précompte immobilier dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus (colonne 2).
- ☞ Si votre désaccord concerne une remise ou une modération pour cause d'inoccupation ou d'improductivité :
  - Introduisez une demande écrite, motivée, datée et signée.
  - Adressez cette demande par courrier ordinaire auprès du Centre PME dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus (colonne 3).
- ☞ Pour toute autre contestation :
  - Introduisez par courrier ordinaire une réclamation écrite, motivée, datée et signée par vous-même ou votre conjoint (sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement) ou par un mandataire (joignez une procuration l'habilitant à agir au nom du réclamant) ;
  - auprès du Centre PME dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus (colonne 3) ;
  - dans un délai de 6 mois à partir du 3ème jour ouvrable qui suit la date d'envoi du présent avertissement-extrait de rôle ;
  - en mentionnant toujours la nature de l'impôt (précompte immobilier), l'article de rôle 166781920 et votre numéro national.

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.